

Nucourt Com-Info



Le journal du conseil municipal

N° 53

Février 13

C'était janvier !

La neige...



Des vœux...

Quelques galettes...



Mot du Maire

L'un des sujets majeurs de ces temps-ci pour la vie quotidienne de nombre d'entre vous est celui de la réforme à intervenir sur les rythmes scolaires. Rappelons tout d'abord ce qui fait consensus : au regard de l'intérêt de l'enfant le dispositif actuel n'est pas satisfaisant. De nombreuses études ces dernières années l'ont démontré, la plus récente pointant la dégradation des résultats scolaires. Alors que, incontestablement, il convient d'agir, où en sommes-nous... Le décret posant les principes ayant été publié, quels sont-ils ? Tout d'abord la durée hebdomadaire du temps enseigné est fixée à 24 heures à répartir sur 9 demi-journées. Cela signifie que soit le mercredi matin soit le samedi matin devra être « travaillé ». Les durées maximales de la journée et de chaque demi-journée sont fixées respectivement à 5 h 30 et 3 h 30, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1 h 30. Dès lors que, en l'état, la durée totale du temps passée à l'école n'est pas réduite, il reviendra donc à la commune de mettre en place un dispositif périscolaire ne se limitant pas à une garderie mais avec un contenu d'animations. Aujourd'hui, l'ensemble des textes réglementaires n'a pas été publié et des zones d'imprécisions demeurent. Dès lors, et de manière unanime, **les maires de « notre » communauté de communes Vexin Centre ont décidé, comme le décret le prévoit, de différer l'application de la réforme à la rentrée 2014.**

Pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à mettre en œuvre des dispositions bénéfiques pour les élèves, de manière concertée avec les divers acteurs au premier rang desquels les enseignants et les parents. Nous ne confondons pas « vitesse et précipitation », l'enjeu est de taille, y compris en termes budgétaires...

Chacun le comprend bien, il s'agit dans ce cas, évidemment, de tenir le cap pour « mieux vivre à Nucourt, tous ensemble ! »

Infos CCAS

Avec les facéties du calendrier des vacances scolaires d'hiver habituellement sur le mois de février, qui tombent cette année en mars, les fêtes traditionnelles (les Rameaux et Pâques), puis la Foire à tout, et déjà fin avril de nouveau les vacances de printemps, il n'était pas possible d'organiser le repas annuel des Aînés lors de ces périodes. Aussi, et comme nous l'avons déjà annoncé lors de la galette des rois en janvier dernier, le CCAS a décidé, cette année à titre exceptionnel, d'organiser ce repas à l'automne et plus particulièrement fin octobre. Bien entendu, vous serez informés en temps utile de la date précise de cette manifestation. Il nous semblait toutefois important de le rappeler ici pour votre parfaite information.

Organigramme du bureau exécutif



1 rue de Rouen
95450 VIGNY











Tél : 01.30.39.23.34
01.30.39.93.35
Fax : 01.34.66.12.54

ccvexincentre@orange.fr

Michel GUIARD
Président



Boissy l'Aillierie

<p>Jean-Pierre RADET Vice-président</p> <p>Aménagement du territoire et transport</p>  <p>Commeny</p>	<p>Max LEVESQUE Vice-président</p> <p>Animation – loisirs activités sportives festivités</p>  <p>Ableiges</p>	<p>Christine CORDIER Vice-présidente</p> <p>Petite enfance Enfance</p>  <p>Us</p>	<p>Christian BAGO Vice-président</p> <p>Finances – budget</p>  <p>Bréançon</p>	<p>Jacqueline MAIGRET Vice-présidente</p> <p>Jeunesse – Point d'accès au droit Prévention de la délinquance</p>  <p>Marines</p>
<p>Sylvain CARLUCCI Vice-président</p> <p>Voirie - Chemins</p>  <p>Brignancourt</p>	<p>Danièle ROUX Vice-présidente</p> <p>Personnes âgées Maintien à domicile Santé</p>  <p>Chars</p>	<p>Philippe HOUDAILLE Vice-président</p> <p>Communication</p>  <p>Moussy</p>	<p>Michel NOURY Vice-président</p> <p>Développement économique</p>  <p>Gadancourt</p>	<p>Alain PRACHE Vice-président</p> <p>Tourisme - Culture Camp de César</p>  <p>Nucourt</p>

Bulletin annuel et infos pratiques

Vous avez reçu votre bulletin annuel ! Vous avez aimé ? Comme indiqué dans l'édito, il n'a pas été fait par des professionnels et bien sûr quelques petites coquilles subsistent, entre autres : Mme Sandrine Ysebaert est une assistante maternelle... Vous trouverez ses coordonnées sur le site Internet ou en mairie. Mille excuses Sandrine... L'an passé, la réalisation du bulletin 2011 avait coûté 4604,60 € ; cette année le n° 2012 revient à 2219.65 €.

Travaux

Peu de travaux en Janvier ; les conditions météorologiques hivernales ont imposé un planning « adapté » :

- Opérations de déneigement :

samedi 19/01 dès 6h00 du matin (15h),

dimanche 20/01 dès 6h30 du matin (21h),

soit 36h d'intervention avec l'ensemble du matériel roulant équipé de lame et sableuse. En votre nom, nous donnons un « un coup de chapeau » au personnel technique pour avoir dégagé les rues en un temps record, pour la sécurité de tous.

- Travaux d'intérieur (réhabilitation du 1^{er} étage de la mairie).

C.M.J.

Le CMJ va se renouveler ; les élections sont prévues le week-end du 30 mars. Une journée d'information est prévue le 23 mars. Vous allez bientôt recevoir une information détaillée sur le sujet.

Vous pouvez également prendre contact avec les membres du CMJ via cmj.nucourt@orange.fr

Perdu/trouvé

Trouvé, près de l'arrêt de bus de l'école, un trousseau de clés de voiture. A réclamer en mairie.

Dates à retenir

9 février : Concours de belote au Foyer Rural

10 février : Sortie cabaret

16 février : Soirée couscous au foyer rural

23 mars : Journée d'information CMJ

30 mars : Election du CMJ

Nucourt Com-Info : le journal du conseil municipal

Directeur de la publication : Alain Prache.

Conception et réalisation : Commission communication

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

Mairie de Nucourt rue de la Boutrolle

Tél. : 01 34 67 41 11 Fax : 01 34 67 46 05

E-mail : mairie.nucourt@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.nucourt.eu>

Comme de nombreux nucourtois, choisissez de recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par messagerie. Pour cela, communiquez-nous votre e-mail à l'adresse ci-dessus.